

Les recommandations mentionnées ci-dessus ont été incorporées dans les statuts du Canada, mais leur application n'a pas été appuyée par la détermination de l'un des chemins de fer à imposer à la population du Canada une politique...

et le reste.

Il me semble qu'il existe peut-être une déduction quelque peu injuste, vu les témoignages rendus ici. J'aurais goûté l'occasion d'étudier cette rédaction et de proposer quelques modifications. Voici comment je m'exprimerais :

Bien que nous n'ayons été saisis d'aucun témoignage tendant à faire voir que l'un ou l'autre des deux chemins de fer ait tenté de retarder ou d'empêcher la coopération d'après la loi de 1933, nous croyons que par la nature même des choses la coopération a été de réalisation très difficile, vu que l'une des parties menait une campagne très vigoureuse afin de convaincre le public que les résultats de la coopération seront négligeables et que l'unification est l'unique solution pratique.

Tel est, à mon sens, l'effet des témoignages que nous avons entendus à ce sujet, et je crois plutôt malheureux que nos conclusions aillent plus loin. Ma suggestion quant à la phrase de la page (10) du rapport dactylographié (page 471 du rapport imprimé) serait qu'au lieu de dire :

“Que des recommandations mentionnées ci-dessus dont l'application n'a pas été appuyée par la détermination”, l'on dise “n'a pas été aidée par le désir de l'un des chemins de fer d'imposer une politique”.

Le très hon. M. MEIGHEN : L'effet serait le même.

L'hon. M. HUGESSEN : Oui, mais la conclusion serait autre.

Le très hon. M. MEIGHEN : La déduction reste. Elle est qu'un chemin de fer a été plus disposé à coopérer qu'un autre.

L'hon. M. HUGESSEN : Non, je ne le crois pas. Je ne crois pas qu'on ait déduit que le P.-C. a manqué du désir de coopérer; mais nous devons constater que la nature même des circonstances—la campagne menée par son président— a rendu difficile la coopération par les deux chemins de fer.

Tel était mon point et je m'étais proposé de suggérer de changer la rédaction de ces deux phrases.

L'hon. M. DANDURAND : Quelque modification de la phrase aurait pu répondre à la critique de mon honorable ami sur ce point particulier et j'ai cru qu'il en proposerait une, mais il s'en est abstenu. Je n'ai pas eu l'occasion de discuter en particulier avec mes collègues la phraséologie de ce rapport. Lorsque j'ai entendu mon très honorable ami hier ou avant-hier mentionner les deux points soulevés par le sénateur Hugessen, j'étais disposé, et je le suis encore, à accepter les modifications proposées. S'il n'existe pas d'autre divergence d'opinions entre nous, cette proposition m'agrée. Je n'ai pas voulu dire que le travail du Comité avait été entravé, mais que la situation psychologique s'était ressentie de la campagne entreprise et que cette dernière tendait à décourager toute initiative sérieuse de la part des deux chemins de fer. Telle était mon opinion. J'ai préparé ce rapport à la hâte, et lorsque mon très honorable ami m'a signalé qu'il donnait à entendre que les deux chemins de fer n'avaient pas manifesté le même empressement, j'ai songé que je n'avais pas voulu donner cette impression. Peut-être mon honorable ami voudra-t-il communiquer son amendement au président. Je dois dire que j'ai vainement tenté d'atteindre le sénateur Hugessen hier soir. Il était absent de la salle du Comité.

L'hon. M. HUGESSEN : Ma proposition est de modifier les deux premières phrases du paragraphe qui commence au milieu de la page (5) du rapport dactylographié (deuxième paragraphe de la page 468 des délibérations) pour qu'il se lise ainsi :